

COMMUNIQUÉ

FIN DE LA PLURALITÉ DES APPROCHES : UNE PSYCHOLOGIE ET UNE PSYCHIATRIE D'ÉTAT ?



Comme le signale un article paru dans Hospimédia le mercredi 8 octobre 2025, lors de sa conférence de presse de rentrée, le président de la HAS, M. Lionel Collet, a déclaré réfléchir **à rendre opposables certaines des recommandations qui sont établies par cette instance, c'est-à-dire à leur donner une valeur juridique qui contraindrait légalement les professionnels.**

L'article reprend les propos du président de la HAS en ces termes : « *L'opposabilité nous paraît souhaitable* » « *dès lors que nous sommes dans un domaine où il nous paraît essentiel que la prise en charge soit absolument adaptée, pour des raisons d'enjeux et parce qu'il y a encore parfois d'autres types de prises en charge* ».

Il s'agit donc ici de proposer que **les recommandations deviennent des obligations** non pas nécessairement pour le bien du public mais plutôt pour pouvoir constituer des éléments permettant de régler les contentieux qui opposeraient les familles aux soignants. L'idée est-elle de judiciaireiser le plus possible le lien entre les familles et les psychologues, psychiatres, orthophonistes, éducateurs ?

Par ailleurs, la notion de recommandation peut interroger sur plusieurs points :

- **Comment sont constitués les différents groupes de travail au niveau de la HAS et comment fonctionnent-ils ?** Certains signataires de ce communiqué participent à plusieurs d'entre eux, dont le « Comité santé mentale et psychiatrie » et il est clair que les professionnels de terrain ne sont pas suffisamment écoutés et que la présidente du comité avance sur sa feuille de route comme elle le souhaite.
- Les recommandations sont en soi des éléments généraux qui ne sont jamais totalement ajustés ni répliquables tels quels aux différents contextes cliniques que nous pouvons rencontrer. **C'est particulièrement le cas s'agissant de la santé mentale et de la psychiatrie qui ne peuvent connaître des applications aussi codifiées qu'en médecine somatique.** Ce sont aux professionnels d'évaluer les meilleures modalités de soin en fonction du contexte. Les singularités d'une personne ne sont pas réductibles à une boîte à outils standard.
- Transformer certaines recommandations en obligations, c'est aussi prendre le risque que de nombreux professionnels ne s'engagent plus à prendre en charge certains patients afin d'éviter des risques judiciaires. Le résultat est que ces patients pourraient être confrontés à une **restriction des prises en charge possibles.**

- Une méthode unique est antinomique avec la notion d'adaptation du soin en fonction de la situation globale de la personne. **La pluralité des approches, c'est justement la diversité et la complémentarité** avec des approches multimodales qui ont du sens et qui doivent pouvoir participer d'une prise en charge globale qui ne peut se résumer à une seule technique ou méthode.

Cette annonce constitue **un véritable danger déniait la reconnaissance de la complexité humaine qui nécessite des approches plurielles**. Cela rendrait également impossible l'articulation de multiples approches qui sont les plus pertinentes. Les personnes ne pourraient alors plus bénéficier de certaines techniques ou référentiels théoriques car non recommandés par la HAS.

Cette prise de position va encore à l'encontre de l'autonomie et d'une véritable reconnaissance de la compétence des soignants.

Cette prise de position va également à l'encontre de la possibilité pour la personne d'être véritablement actrice de ses soins.

Cette prise de position risque, à terme, de construire un soin d'État, avec des penseurs du soin dans des bureaux, loin des acteurs du soin sur le terrain.

Les organisations signataires demandent ainsi à être reçues très rapidement par le Président de la HAS afin de pouvoir échanger autour de ces points cruciaux pour le public et les professionnels.

LISTE DES SIGNATAIRES :

Syndicat National des Psychologues (SNP) – Florent SIMON

Association Française des Psychiatres d'Exercice Privé – Syndicat National des Psychiatres Privés (AFPEP-SNPP) – Elie WINTER

Association des Psychologues Freudiens (APF) – Hélène GIRARD

Collectif National des Inter-collèges psychologues hospitaliers (CNI)

Convergence des Psychologues en Lutte (CPL) – Albert CICCONE

Fédération des Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (FDCMPP) – Amandine BUFFIERE

Fédération Française de Psychiatrie (FFP) – Michel JURUS

Institut Contemporain de l'Enfance (ICE) – Bernard GOLSE

Inter-collège des psychologues d'Ile de France

Mouvement des psychologues cliniciens et des psychologues psychothérapeutes M3P – Lionel CAMALET

Penser Panser les soins psychiques de l'enfant et de l'adolescent – Fleur CAIX

Pôle Psycho (psychologues exerçant à France Travail) – Sylvie DUJARDIN

Société Française de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent et Disciplines Associées (SFPEADA) – Bruno FALISSARD

Union Syndicale de la Psychiatrie (USP) – Charles-Olivier PONS